

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

POLE ESPOIR MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

3 SITES D'ACCESSION

LYON – COURNON D'Auvergne – Chambéry

Dans le cadre du « Parcours de Performance Fédéral Masculin »
de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Handball



Melvyn Richardson
Génération 1997

Premier Club AuRA : **Chambéry**

Club Pro actuel : **Plock** (Pologne)

**PÔLE ESPOIRS
AUVERGNE
RHÔNE ALPES**
FFHANDBALL 



Gueric Vincent
Génération 2002

Premier Club AuRA : **St Genis Laval**

Club PRO actuel : **Nîmes**

2 joueurs issus du Pôle Espoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes

A retourner en numérique **avant le 22 février 2026** à l'adresse suivante :

5100000.ppf@ffhandball.net

!! SEULE LA RECEPTION DE CE DOSSIER DUMENT REMPLI VALIDERA LA CANDIDATURE !!

LE « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL » EN HANDBALL MASCULIN DANS LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

PRESENTATION GENERALE

Le **Parcours de Performance Fédéral (PPF)** est au service du **projet fédéral de la Fédération Française de Handball (FFHB)**. Il contribue aux enjeux de performance sportive, sociale et économique. Il doit garantir la stratégie nationale validée par le Ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS) et accompagner le déploiement territorial support de la mise en œuvre du projet.

OBJECTIFS DE LA FFHB

L'ambition du PPF handball reste :

1. **Contribuer au rayonnement de la France** en renouvelant France A en particulier lors des Jeux Olympiques dans la perspective de Los Angeles 2028 puis de Brisbane 2032,
2. **Créer les conditions de la réussite de chaque jeune sportif**, dans toutes ses dimensions. Cette ambition passe au-delà de ses performances et de leur amélioration par une attention particulière portée à son projet de vie, à sa santé mentale et à sa reconversion mais également par les compétences de l'encadrement dans l'accompagnement qu'il lui apporte.
3. **Contribuer au renouvellement des joueurs du secteur professionnel.**

STRUCTURATION

Chaque **Pôle Espoir Régional** se développe sur un ou plusieurs sites d'entraînement afin de **mailler le territoire** en cohérence avec les réalités et les politiques régionales.

Chaque site doit répondre à un cahier des charges qui permet la mise en œuvre du programme « **Accession Territoriale** » ou du programme « **Accession Nationale** ».

1. Les sites "**Accession nationale**" assurent une **concentration des athlètes identifiés de 16-17 ans** (voire 15 ans à fort potentiel déjà avéré) en s'appuyant sur **un travail étroit de collaboration avec les centres de formation agréés des clubs professionnels**.
2. Les sites "**Accession territoriale**" assurent un **maillage de proximité pour les 14-15 ans** et également **de manière sélective des jeunes de 16-17 ans** à fort potentiel présentant une maturité ou une évolution plus tardive.

En local, le **Pôle Espoir Auvergne Rhône Alpes de handball** est une seule entité organisée autour de :

- **3 sites Accession Territoriale** situé à **Cournon (63), Lyon (69) et Chambéry (73)**.
- **1 site Accession Nationale** à **Chambéry (73)**

FONCTIONNEMENT EN LOCAL

Je suis en 4^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes **en classe de 3^{ème}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer le collège de l'un des 3 sites Accession Territoriale.

Je suis en 3^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe **de 2^{nde}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer le lycée de l'un des 3 sites Accession Territoriale.

Je suis déjà en 2^{nde} ou en 1^{ère}, je peux postuler pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe **de 1^{er} ou Terminale** mais **ce type d'entrée concerne des exceptions** (joueur dit à maturité biologique tardive, joueur ayant subi une blessure lourde à 14-15 ans, déménagement ou rapprochement familial, ...).

PÔLE MASCULIN AUVERGNE RHÔNE ALPES				
3 SITES « ACCESSION TERRITORIALE »				
	LYON	COURNON	CHAMBÉRY	
3 ^{ème}	Collège Jean Perrin Lyon 9 ^{ème} (69) Internat du Lycée	Collège La Ribeyre Cournon d'Auvergne (63) Internat du Lycée	Collège Côte Rousse Chambéry (73) Internat du Lycée	SITE ACCESSION NATIONALE + EXCELLENCE CHAMBÉRY Lycée Louis Armand Chambéry (73) Internat
2 ^{nde}				
1 ^{ère}	Lycée Jean Perrin Lyon 9 ^{ème} (69) Internat	Lycée René Descartes Cournon d'Auvergne (63) Internat	Lycée Louis Armand Chambéry (73) Internat	
Terminale				

A SAVOIR :

Je suis déjà en Pole sur une site "Accession territoriale" dans l'un des 3 sites en 3^{ème} ou en 2^{nde}. Je suis évalué par les responsables du PPF Masculin AuRA et par la DTN* comme joueur à « fort potentiel ». Il me sera proposé **d'intégrer le site "Accession Nationale" de Chambéry en 1^{ère} ou/et Terminale**.

*Direction Technique Nationale

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PARCOURS

Tu peux intégrer le cursus pour une durée maximale de 4 années. Cependant, **le projet sportif et scolaire sont réévalués chaque année** par l'ensemble des responsables du dispositif Pôle. **Un avis favorable ou défavorable** pour le maintien en structure pour la saison suivante **sera prononcé à chaque fin d'année**.

Les établissements scolaires partenaires veillent à accompagner la continuité du projet scolaire dans les meilleures conditions sous couvert d'un engagement fort de l'élève. Ils mettent également à disposition un certain nombre de places d'internat « Pole » validé par leur conseil d'administration à travers un projet global d'occupation.

En cas de non maintien, tu seras amené en priorité à retourner sur ton lycée de secteur (particulièrement pour les 3^{ème} et 2^{nde}). Le lycée du pôle t'accompagnera dans les démarches à effectuer pour la poursuite de ta scolarité dans un autre établissement scolaire en lien avec ta famille. Dans certains cas, tu pourras rester dans le lycée du pôle mais la place à l'internat ne pourra pas être garantie sur l'année suivante.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POLE MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dossier de candidature à envoyer **avant le 22 février 2026** à l'adresse mail suivante :

5100000.ppf@ffhandball.net

Pièces à joindre au dossier :

- ✓ **Une lettre de motivation manuscrite** à numériser expliquant les raisons de cette candidature. Ces motifs seront appréciés par la commission.
 - ✓ Les 3 fiches du dossier :
 1. « **Demande de candidature** » signée par les parents.
 2. « **Situation scolaire** ».
 3. « **Situation sportive** ».
 - ✓ La numérisation des bulletins scolaires des **2 années antérieures** et **ceux de l'année en cours**.
⇒ **ENVOYER PRIORITAIREMENT LES RELEVES DE NOTES** avec les commentaires des professeurs.
- N.B :** Le bulletin du **2^{ème} trimestre** devra être transmis seulement en cas de convocation au test de terrain.
(cf. échéancier et modalités ci-dessous).

Échéancier :

- ✓ **Avant le 22 février 2026 :** **Envoi du dossier complet numérisé** sur l'adresse mail noté ci-dessus.
- ✓ **Vendredi 13 mars 2026 :** **Commission de présélection** (Cf. les modalités sur la page suivante).
- ✓ **Avant le 23 mars 2026 :** **Résultat de la commission** (envoi des convocations pour les joueurs retenus)
- ✓ **Mercredi 01 avril 2026 :** « **Test de terrain** » pour la **génération 2011** (2010 à la marge)
- ✓ **Mercredi 06 mai 2026 :** « **Test de terrain** » pour la **génération 2012** (2013 à la marge)
- ✓ **Mi-fin mai 2026 :** **Commission d'admission par site**. Elle sera composée à minima :
 - Du chef d'établissement ou son représentant du site concerné,
 - Du responsable du site.
- ✓ **Début-mi juin 2026 :** **Journée sur le site retenu** pour les joueurs sélectionnés au Pôle.

Concernant les candidats retenus, leur admission sera définitive et effective qu'à réception du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre et sous couvert de l'accord de la commission médicale.

PRINCIPES DE LA PRESELECTION

L'ensemble des candidatures déposées **au plus tard le 22 février 2026** (date limite de réception numérique) feront l'objet d'une présélection à l'issue d'une lecture attentive du dossier envoyé.

Afin de compléter le **dispositif de détection** (suivis des matchs en club, regroupements et sélections de comités, compétitions Intercomités, ...), un certain nombre de joueurs pourraient, **sur convocation de la ligue et à la discrétion des responsables de site**, être invités à **participer à des entraînements** sur les sites **Accession territoriale de Cournon d'Auvergne, Lyon ou Chambéry**.

A noter que les **stages régionaux de détection** auront lieu du **15 au 17 février 2026 (génération 2011)** et du **18 au 20 février 2026 (génération 2012)**. Les joueurs sélectionnés seront issus principalement de la détection lors des Intercomités régionaux et/ou du signalement du CTF et des acteurs de comités.

Attention, la participation à ces différents temps ne présage pas obligatoirement d'une présélection au test de terrain du Pôle suivant la génération d'âge. Inversement, la non sollicitation à ces circonstances n'engendre pas forcément une non présélection au test de terrain. Ceux sont des circonstances complémentaires d'aide à la prise de décision pour la présélection.

L'étude des dossiers se fera sur la base des éléments suivants :

- ✓ **Le profil général du candidat** : sa lettre de motivation, les commentaires des professeurs sur les bulletins et avis du chef d'établissement (...).
- ✓ **Une évaluation sportive du joueur** : son parcours (poste(s) de jeu, nombre d'année de pratique, son contexte d'entraînement et son niveau de jeu ...), ses « performances » (en club ou/et lors des Intercomités), l'avis de son entraîneur et du CTF de comité le cas échéant (...).

La commission de présélection se réserve le droit de retenir le nombre de dossiers (environ 30 par génération) présentant le plus de critères pertinents par rapport aux attendus pour rentrer dans une telle structure.

Pour l'analyse des candidatures, la commission de présélection sera composée :

- ✓ du responsable du Parcours de Performance Fédéral (PPF) territorial ou/et du coordonnateur du Pôle Espoir de la ligue AURA,
- ✓ des responsables des sites Accession de Lyon, Cournon d'Auvergne et Chambéry,
- ✓ des responsables de la sélection AURA Interligues 2011 ou de ses représentants,
- ✓ éventuellement des représentants des sélections masculines (joueurs nés en 2012) des comités du territoire AURA.

La commission est dotée d'un pouvoir discrétionnaire et souverain.

La liste des joueurs retenus par la commission de présélection sera publiée sur le site internet de la Ligue AURA de handball. Un courriel sera également adressé au représentant légal de chacun des candidats informant du résultat de la commission (retenu pour le test de terrain ou non retenu).